



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 19 septembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

| CONVOCAATION | |
|---------------------|------------|
| Date | 12/09/2012 |
| Affichage | 12/09/2012 |

| NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
|--|----------|----------------------------|
| En Exercice | Présents | Procurations et Absents |
| 33 | 28 | 5 |

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

THEME : MOTION.

OBJET : PARRAINAGE DE LA VILLE TIBETAINE DE PELYUL.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, PEYTHIEU Eric, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Vu l'article L 1115-1 du CGCT définissant les modalités de la coopération décentralisée,

Considérant l'intérêt général communal d'affirmer l'identité montagnarde de Briançon par un parrainage avec d'autres communautés montagnardes,

Considérant les liens nombreux que des citoyens Briançonnais ont tissé avec les populations d'altitude, particulièrement en Himalaya au cours de séjours organisés par les associations et les groupements de professionnels de la montagne,

Considérant que le parrainage, proposé par l'association France Tibet, permet de développer les liens de coopération entre les collectivités,

Considérant que la situation préoccupante au Tibet en ce qui concerne les droits de l'homme et la liberté de conscience appelle le soutien d'autres communautés attachées à la défense des libertés fondamentales,

Considérant que la ville de Pelyul, dont la présentation est jointe en annexe, offre par sa taille et sa localisation en milieu montagnard, des caractéristiques permettant une démarche de jumelage,

Le Conseil Municipal décide :

- De parrainer la ville de Pelyul dans la province du Sichuan, préfecture de Karzé, province autonome du Tibet ;
- De communiquer aux représentants légaux de la ville de Pelyul la présente décision ;
- De soutenir toute action et démarche permettant de créer des liens entre la commune de Briançon et la ville de Pelyul et de son territoire ;

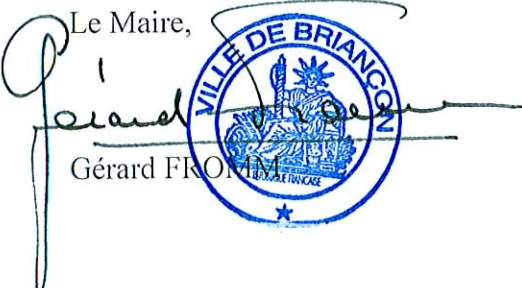

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 25 SEP. 2012
PUBLIÉ LE 25 SEP. 2012
NOTIFIÉ LE 27 SEP. 2012

PRESENTATION DE PELYUL

Pelyul : chef lieu de district (en chinois Baiyü), situé dans la Préfecture autonome tibétaine de Karzé, dans la province du Sichuan. Pelyul est situé à environ 3200 mètres d'altitude, et ses coordonnées sont 31° 12' 43 N – 47° 98' 49 E ; c'est une petite ville d'environ 6000 habitants, dont, selon les sources chinoises, plus de 80 % de Tibétains. Le district compte environ 41 000 habitants.

Historiquement, Pelyul appartient à la région tibétaine du Kham (est du Tibet). La ville et son district ont appartenu au Royaume de Dergué, qui exista en tant que royaume plus ou moins indépendant du Tibet et de la Chine du XVème siècle au début du XXème siècle. En 1918, un traité tripartite entre Tibétains, Chinois et Britanniques délimita la frontière orientale du Tibet à la rive droite de La Drichu (Yangtse), mais les deux districts de Dergué et Pelyul, situés sur la rive gauche de la Drichu, furent néanmoins reconnus comme enclaves tibétaines. Ceci jusqu'en 1932 où ces deux districts et tout le Kham oriental furent incorporés à la province du Xikang.

Pelyul est construite sur la rive droite d'un affluent de la Drichu, très proche, dans une vallée étroite. Centre commercial important du temps du royaume de Dergué, la ville est aujourd'hui mal desservie par les transports publics. L'architecture demeure en majorité de style tibétain, et un important monastère Nyimgama surplombe la ville ; ce dernier a été fondé au XVIIème siècle et abrite aujourd'hui une centaine de moines ; il accueille en son sein une école de médecine tibétaine traditionnelle.

La région de Pelyul est magnifique, paysages alpins sauvages y sont la règle. Les touristes étrangers y sont rares, en raison de son éloignement avec les grandes villes du Kham : Dergué est à 100 km environ, Batang à plus de 200 km.

